

Schneider Electric



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



## CSE Central extraordinaire

27 novembre 2019

Ce CSE C extraordinaire fait suite à l'interpellation de la direction Schneider Electric, par l'ensemble des élu(e)s du CSE C, dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure d'alerte sur des faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de nos entreprises Schneider Electric France et Schneider Electric Industries.

Le secrétaire du CSE C a fait parvenir à la direction une liste des questions des élus(es) auxquelles la direction devra apporter des réponses en séance.

La poursuite de la procédure sera fonction des réponses présentées en séance.

Si ces réponses sont considérées comme insuffisamment précises et motivées, les élus pourront voter la poursuite de ce droit d'alerte à la suite d'une résolution. Dans ce cas, le CSE C désignera un expert-comptable qui aura en charge de récupérer auprès de la direction les éléments de réponses de la situation économique et financière de la société.

Seule la qualité des réponses apportées permettrait alors de lever cette alerte.

*« au verso : courrier du secrétaire à la direction »*

Mr Thierry GRUET  
Secrétaire du CSEC SEF-SEI  
thierry.gruet@se.com

Angoulême, le Mardi 12 novembre 2019

A l'attention de Monsieur la président du CSEC SEF-SEI

**Objet : Demande d'un CSE extraordinaire dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'alerte, Articles L 2312-63 et suivants du Code du travail**

**Suite : Questions posées dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'alerte : Articles L 2312-63 et suivants du Code du travail**

Monsieur le président du CSEC SEF-SEI ;  
Dominique LAURENT

Pour faire suite à mon précédent courrier du 18 octobre, les informations dont nous disposons concernant la situation de l'entreprise conduisent les élus du CSE Central de l'UES SEI-SEF à vous faire part des faits préoccupants suivants :

- Absence de communication sur un nouveau programme d'entreprise
- Absence d'informations réelles pour la France, sur les conséquences sociales d'augmenter la marge du groupe de 2 points

A ce jour, la seule vision en est une traduction par la création d'une organisation par régions, une transformation du dispositif de la R&D EMB, et au-delà, une réorganisation de France Ops

Ces 2 points associés à une probable baisse des effectifs en France amènent à 4 autres constats :

- Incertitude sur l'avenir des sites industriels en France (rebalancing, redéploiement industriels, régionalisation, etc..)
- Incertitude sur l'avenir des sites de R&D/ Marketing en France (rebalancing de projets, régionalisation, projets Simplify, Downsizing, etc..)
- Incertitude sur l'avenir des fonctions commerciales, transverses et Corporate en France
- Incertitudes quant au développement du e Commerce et de la pénétration des produits médiums au dépend des marchés premium.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce droit d'alerte, nous vous remercions donc de bien vouloir prendre connaissance des questions suivantes en annexe afin d'y apporter les réponses adéquates.

Je souhaite que cette réunion ait donc lieu dans les plus brefs délais et me tiens à votre disposition.

Cordialement,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le secrétaire du Comité Central Extraordinaire SEF-SEI,  
Thierry GRUET

